

3 AOÛT 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 août 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **ONIL COUTURE** et **ALAIN CHÉNIER** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-08-324 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 août 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-08-325 2.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 6 et 13 juillet 2009

3 AOÛT 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2009-08-326 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2009
- 2009-08-327 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 7 juillet 2009

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2009-08-328 4.1 Participation au conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités à Collingwood en Ontario

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement de circulation de la Ville de Bromont
- 2009-08-329 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 963-2009 intitulé : Règlement de circulation de la Ville de Bromont
- A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils annulant les règlements numéros 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 et 926-2006 afin d'ajouter les nouvelles rues et d'effectuer une mise à jour

6. RÈGLEMENTS

- 2009-08-330 6.1 Adoption du règlement numéro 962-2009 intitulé : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2009-08-332 7.1.1 Autorisation de procéder à une demande d'aide financière pour le remplacement des conduites existantes sur les rues Jacques-Cartier et Compton dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

- 2009-08-333 7.3.1 Remboursement d'une dépense à l'ACBVLB pour la construction d'une station météorologique

3 AOÛT 2009

2009-08-334 7.3.2 Demande d'autorisation pour l'ouverture d'une rue auprès du Ministère des transports (projet Érablière Brunelle inc.)

2009-08-335 7.3.3 Nomination du Parc Alain-Paquette

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2009-08-336 7.5.1 Convention de partenariat 2009-2010 avec l'Association du hockey mineur de Bromont

2009-08-337 7.5.2 Adoption de la politique d'attribution des contributions financières, matérielles et de personnel aux promoteurs d'activités, de programmes ou d'événements d'envergure locale, régionale, nationale et internationale

2009-08-338 7.5.3 Soutien à l'activité KiloMaître de l'école La Chantignole

2009-08-339 7.5.4 Fête de quartier à l'école Saint-Vincent-Ferrier samedi le 29 août 2009

2009-08-340 7.5.5 Renouvellement du bail pour l'opération du casse-croûte du Centre sportif et culturel de Bromont

2009-08-341 7.5.6 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation de casiers à l'aréna

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-08-342 7.6.1 Demande au Ministère des transports du Québec de modifier la limite de vitesse sur la rue Shefford

2009-08-343 7.6.2 Autorisation pour un événement à Ski Bromont (Parc Aquatique) le 7 août 2009

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2009-08-344 7.7.1 Offre de services pour les consultations générales avec la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis

2009-08-345 7.7.2 Nomination d'un président d'élection par la Commission municipale du Québec pour les élections 2009

2009-08-346 7.7.3 Autorisation de signature des protocoles d'entente relatifs à la réfection de la rue Shefford

3 AOÛT 2009

	8.	<u>DIVERS</u>
2009-08-347	8.1	Commandite de la Ville de Bromont pour le Colloque annuel du Conseil des Aéroports du Québec
2009-08-348	8.2	Achat de billets pour un dîner bœuf et porc braisés au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier
2009-08-349	8.3	Participation au Festival de Knowlton
	9.	<u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>
N.M.	9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 15 juillet 2009
N.M.	10.2	Dépôt d'une pétition pour le pavage de la rue Grenon (secteur Adamsville)
	11.	<u>VARIA</u>
2009-08-350	11.1	Adjudication du contrat pour les travaux de laboratoire de la rue Shefford
N.M.	12.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2009-08-351	13.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-08-324

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AOÛT 2009

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 août 2009 avec les modifications suivantes :

Le sujet suivant est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Adjudication du contrat pour les travaux de laboratoire de la rue Shefford.

ADOPTÉ

2009-08-325

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 ET 13 JUILLET 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés et sans modification, les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 6 et 13 juillet 2009.

ADOPTÉ

2009-08-326

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2009 au montant de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-ET-UN DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 428 651,26 \$)** à payer par le fonds d'administration.

3 AOÛT 2009

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2009. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 2009 se chiffre à **CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (5 627 000 \$)**.

2009-08-327

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7
JUILLET 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée tenue le 7 juillet 2009, à l'exception de la résolution numéro 2009-07-09 (633 rue Shefford) qui a été retirée.

ADOPTÉ

3 AOÛT 2009

2009-08-328

**PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE
LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À
COLLINGWOOD EN ONTARIO**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Collingwood (Ontario) du 9 au 12 septembre 2009;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à Collingwood (Ontario) du 9 au 12 septembre 2009.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1500 \$)**.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE
CIRCULATION DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement de circulation de la Ville de Bromont.

3 AOÛT 2009

2009-08-329

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 963-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT DE CIRCULATION DE
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 963-2009 intitulé : RÈGLEMENT DE CIRCULATION DE LA VILLE DE BROMONT.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET
DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 ET 926-2006 AFIN
D'AJOUTER LES NOUVELLES RUES ET D'EFFECTUER UNE MISE À
JOUR**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils annulant les règlements numéros 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 et 926-2006 afin d'ajouter les nouvelles rues et d'effectuer une mise à jour.

3 AOÛT 2009

2009-08-330

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 962-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS
DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable au moins deux (2) jours juridiques avant l'assemblée une copie dudit projet ;

ATTENDU QUE l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée par un avis de motion ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 962-2009 intitulé : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ADOPTÉ

2009-08-332

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES
EXISTANTES SUR LES RUES JACQUES-CARTIER ET COMPTON
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRECO)**

ATTENDU QUE le programme PRECO vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE les conduites existantes sur les rues Jacques-Cartier et Compton comportent des problèmes importants tant au niveau de la conduite d'aqueduc que du réseau d'égout unitaire;

ATTENDU QUE la conduite d'aqueduc sera reconstruite et que le réseau d'égout unitaire de la rue Shefford sera remplacé par un réseau séparatif pour éliminer les problèmes de refoulement et de débordement dans le cadre du programme FCCQ;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QUE le réseau d'égout unitaire sur les rues Jacques-Cartier et Compton, qui est le seul à se déverser gravitairement sur la rue Shefford, risque de causer des problèmes de surcharge et de refoulement du nouveau réseau sanitaire de la rue Shefford;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont demande au ministère, de façon à améliorer la santé et salubrité publiques, de prioriser la réalisation des travaux sur les rues Jacques-Cartier et Compton, pour qu'ils soient réalisés en même temps que ceux de la rue Shefford;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Direction générale et la firme BPR Infrastructure inc. à déposer une demande d'aide financière au programme PRECO et d'assurer le suivi de cette demande auprès du ministère.

QUE la Ville de Bromont confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet et à transmettre au ministère, à la fin des travaux, une déclaration et attestation de réalisation et de conformité des travaux respectant les conditions du programme d'aide financière.

ADOPTÉ

2009-08-333

**REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE À L'ACBVLB POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE**

ATTENDU QUE l'ACBVLB a obtenu des sommes provenant du milieu pour défrayer les coûts d'achat d'une station météorologique et la modification d'un radeau existant pour l'y installer;

ATTENDU QUE les sommes recueillies couvrent plus de 90 % des coûts totaux pour l'achat et l'installation de la station;

ATTENDU QUE l'ACBVLB a un manque à gagner de 232.60 \$, plus taxes, pour couvrir le coût total d'acquisition et d'installation de la station;

ATTENDU QUE la station permettra d'améliorer les connaissances sur le lac Bromont;

ATTENDU QUE le conseil désire contribuer aux frais en remboursant les coûts d'acquisition de la chaîne;

3 AOÛT 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à émettre un chèque à l'ordre de l'ACBVLB, au montant de **DEUX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (232.60 \$)**, plus les taxes applicables, à titre de contribution de la Ville de Bromont pour l'acquisition d'une station météorologique.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** s'est retiré de son siège.

2009-08-334

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE
AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (PROJET ÉRABLIÈRE
BRUNELLE INC.)**

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur Réal Brunelle s'est retiré de son siège ;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé lors de la séance spéciale du 20 juin 2009, un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ouverture d'une nouvelle rue et la création de douze (12) lots à bâtir sur un emplacement situé en bordure de la route Pierre-Laporte, légèrement au sud de la rue Shefford (lot 4 191 559);

ATTENDU QUE le raccordement de la nouvelle rue avec la route Pierre-Laporte doit être autorisé par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation au ministère doit être présentée par la Ville;

ATTENDU QUE les plans nécessaires pour présenter cette demande ont été soumis à la Ville;

ATTENDU QUE les plans mentionnés à l'alinéa précédent ont été signés et scellés par Nicolas A. Rousseau, ingénieur, pour le compte de Érablière Brunelle Inc. (« Plan d'ensemble », « Profil des distances de visibilité; DWDD, DWDG et DWGO » et « Rue Brunelle à l'intersection avec Pierre-Laporte »), qu'ils sont datés du 8 juin 2009 et qu'ils portent le numéro de dossier F098373-001 ;

3 AOÛT 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le directeur du service des Travaux publics à présenter une demande d'autorisation au Ministère des Transport, relativement à l'ouverture de la rue montrée aux plans mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

QUE le conseil mentionne au propriétaire du lot sur lequel la rue est projetée qu'il sera le seul responsable pour fournir à la Ville, toute demande d'information complémentaire qui pourrait être requise par le ministère et pour défrayer tous les coûts qui pourraient être imputables à une telle demande.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** a réintégré son siège.

2009-08-335

NOMINATION DU PARC ALAIN-PAQUETTE

ATTENDU QUE Monsieur Alain Paquette a œuvré bénévolement dans l'organisation des activités de loisirs à Bromont au cours de nombreuses années;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Paquette a été l'un des fondateurs de Gestion des loisirs à Bromont;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Paquette a été le principal acteur de la création des premières ligues de soccer à Bromont;

ATTENDU QUE les activités de soccer se tiennent principalement au parc Compton;

ATTENDU QUE le parc Compton a servi pour l'exercice des activités de loisirs pilotées par Monsieur Paquette;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QU'il est souhaitable de souligner l'importante contribution de Monsieur Paquette dans le développement des activités de loisirs à Bromont et que le parc Compton est intimement lié aux actions de Monsieur Paquette;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer le parc Compton, tel que montré au plan joint : le Parc Alain-Paquette.

ADOPTÉ

2009-08-336

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2009-2010 AVEC L'ASSOCIATION
DU HOCKEY MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont encadre le programme de hockey mineur simple lettre ;

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont rencontre ses obligations mais tarde à déposer certains documents exigés par la convention;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accorde à l'Association de hockey mineur de Bromont un nombre suffisant d'heures de glace pour l'encadrement du programme de hockey mineur simple lettre à Bromont depuis de nombreuses années;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accorde à l'Association de hockey mineur de Bromont un nombre d'heures estimé à HUIT CENT CINQUANTE-DEUX (852) heures de glace et à QUATRE-VINGT-UNE (81) heures de prêt de locaux d'une valeur de CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINTG-TREIZE dollars (52 293\$) pour permettre l'encadrement du hockey mineur à Bromont.

QUE cette attribution soit conditionnelle à la remise des documents exigés dans l'entente et à la justification du nombre réel de participants et d'équipes par rapport au nombre estimé sur présentation des listes de participants au plus tard le 14 septembre 2009.

3 AOÛT 2009

QUE l'agente de développement (sports et loisirs) soit autorisée à agir pour et au nom de la Ville pour la signature de la convention de partenariat avec l'Association de hockey mineur de Bromont.

ADOPTÉ

2009-08-337

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DE
PERSONNEL AUX PROMOTEURS D'ACTIVITÉS, DE PROGRAMMES
OU D'ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE LOCALE, RÉGIONALE,
NATIONALE ET INTERNATIONALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les promoteurs d'événements publics ainsi que plusieurs organismes ;

ATTENDU l'importance d'encadrer les demandes des différents organismes et promoteurs d'événements et d'assurer un partage équitable des ressources municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la *Politique d'attribution des contributions financières, matérielles et de personnel*, ainsi que le modèle de Convention s'y rattachant.

ADOPTÉ

2009-08-338

**SOUTIEN À L'ACTIVITÉ KILOMAÎTRE DE L'ÉCOLE LA
CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Gosselin, professeur d'éducation physique retraité à l'école la Chantignole, en collaboration avec l'école la Chantignole, le Club d'athlétisme Granby-Bromont et un comité de bénévoles, souhaite organiser la 8^e édition de l'activité sportive familiale le KiloMaître à la Chantignole dans les rues de la Ville de Bromont;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QU'un soutien logistique est demandé à la Ville de Bromont pour réaliser le KiloMaître à la Chantignole au niveau du prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole, du prêt d'équipements et de l'encadrement du Service de police lors des courses;

ATTENDU QUE les Services concernés (loisirs, culture, vie communautaire et tourisme (SLCVC-T), police et travaux publics), sont favorables à soutenir l'activité;

ATTENDU QU'un support financier est demandé à la Ville de Bromont pour l'organisation de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'émettre gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques pour l'activité le KiloMaître de la Chantignole.

D'offrir un soutien de la part du Service de police pour assurer un encadrement lors des courses, un soutien de la part du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme pour le prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole et du Service des travaux publics pour le prêt de barrières mills et l'installation de barricades à certaines intersections du parcours.

D'offrir un soutien financier de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)** à la Fondation de l'école de la Chantignole pour assurer l'encadrement de l'activité.

ADOPTÉ

2009-08-339

**FÊTE DE QUARTIER À L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER
SAMEDI LE 29 AOÛT 2009**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les résidants du quartier Adamsville sera organisée le samedi 29 août prochain par l'école Saint-Vincent-Ferrier sur les terrains de l'école;

ATTENDU QUE les responsables de la fête ont prit contact avec le SLCVC-T pour solliciter l'aide de la Ville dans le cadre du programme « Fête de quartier » pour une demande de subvention visant à les soutenir dans l'organisation de cette fête;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QUE le programme « Fête de quartier » a pour but de venir en aide, dans une certaine mesure, aux organismes et citoyens désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous;

ATTENDU QUE la fête organisée le 29 août prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** à l'école Saint-Vincent-Ferrier pour soutenir l'organisation de la fête du samedi 29 août prochain et d'émettre gratuitement les permis municipaux nécessaires.

ADOPTÉ

2009-08-340

RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT

ATTENDU QUE Madame Laury-Ann Cleary s'engage à offrir un service de casse-croûte selon les critères et obligations inscrits au bail;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements et les installations nécessaires au fonctionnement d'un casse-croûte au Centre sportif et culturel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le projet de bail à intervenir entre la Ville de Bromont et Madame Laury-Ann Cleary pour l'opération du casse-croûte de l'Aréna du 8 septembre 2009 au 8 avril 2010.

D'autoriser Lyne Beaudry, agent de développement sports et loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

3 AOÛT 2009

2009-08-341

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE CASIERS À L'ARÉNA**

ATTENDU que les casiers actuels de l'aréna sont désuets ;

ATTENDU l'exécution d'un appel d'offres sur invitation à trois (3) firmes soit
AGS Entrepreneur Général inc., Les installations sportives Agora et Travaux
Perfections;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions en date du 3 août 2009, à 11
heures, les résultats étaient les suivants :

- Travaux Perfection : 41 300,00 \$, plus les taxes applicables ;
- A.G.S. Entrepreneur Général Inc. : 37 950,00 \$, plus les taxes applicables ;
- **Les Installations sportives Agora Inc. : 34 685,33 \$, plus les taxes applicables ;**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à Les Installations Sportives Agora Inc. pour fournir et
installer des casiers à l'aréna de Bromont pour un montant de **TRENTE-
QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET
TRENTE-TROIS CENTS (34 685,33 \$)**, plus les taxes applicables.

DE mandater Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la
culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) à titre de
responsable de la Ville de Bromont pour assurer le suivi desdits travaux
municipaux et la négociation du contrat avec l'entrepreneur.

D'émettre gratuitement tous les permis nécessaires à ce projet.

ADOPTÉ

2009-08-342

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE
MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté un règlement de circulation et
que ce règlement a amené une révision des limites de vitesse sur l'ensemble du
territoire afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route et des citoyens des
secteurs visés par les changements;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande a connu une forte urbanisation au cours des dernières années et que l'achalandage des commerces du secteur provoque des arrêts et départs fréquents;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit acheminée la présente recommandation au Ministère des transports leur demandant de modifier la limite de vitesse sur la rue Shefford entre la route Pierre Laporte et le 1398 rue Shefford, faisant passer la limite de 90 km/h à 70 km/h ainsi qu'entre le 1398 et le 1345 rue Shefford, faisant passer la limite de 90 km/h à 50 km/h.

ADOPTÉ

2009-08-343

AUTORISATION POUR UN ÉVÉNEMENT À SKI BROMONT (PARC AQUATIQUE) LE 7 AOÛT 2009

ATTENDU QUE le vendredi 7 août prochain, Ski Bromont organisera, en collaboration avec son partenaire « les Boutiques Amnésie », une journée d'activités spéciales pour sa jeune clientèle ;

ATTENDU QU'en cas de pluie, c'est remis au dimanche 9 août ;

ATTENDU QU'en plus des activités habituelles tenues au Parc Aquatique, telles que de l'animation et des prix, cette journée sera ponctuée d'un court spectacle musical extérieur d'une durée allant de 30 à 45 minutes ;

ATTENDU QUE la représentation dudit spectacle est prévue en fin de journée, vers 16h00 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'émettre gratuitement un permis d'événement spécial à Ski Bromont pour la tenue de l'événement.

D'autoriser une dérogation à la réglementation municipale relative au bruit pour la durée du spectacle musical pour une période maximale d'une heure le vendredi 7 août (remis au dimanche 9 août en cas de pluie) et ce vers 16h00.

ADOPTÉ

3 AOÛT 2009

2009-08-344

**OFFRE DE SERVICES POUR LES CONSULTATIONS GÉNÉRALES
AVEC LA FIRME D'AVOCATS PARADIS LEMIEUX FRANCIS**

ATTENDU QUE la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c. offre à la Ville de Bromont un service de consultations générales (retainer) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **CINQ CENT DOLLARS (500 \$)**, plus les taxes applicables, à l'ordre de la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c., afin de bénéficier du service de consultations générales, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010.

ADOPTÉ

2009-08-345

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION PAR LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR LES ÉLECTIONS
2009**

ATTENDU QUE dans l'article 70 de la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités* le greffier est d'office le président d'élection ;

ATTENDU QU'en cas d'empêchement ou de refus d'agir du greffier, c'est la Commission municipale du Québec qui nomme le président d'élection ;

ATTENDU le congé de maternité et donc l'empêchement d'agir de la greffière Madame Catherine Nadeau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite que ce soit Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, qui occupera le poste de président d'élection pour les élections 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AOÛT 2009

DE demander à la Commission municipale du Québec de nommer Monsieur Richard Joyal à titre de président d'élection 2009 pour la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2009-08-346

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE
RELATIFS À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Shefford à Bromont ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure des ententes avec les différents intervenants, notamment le Ministère des transports du Québec, Hydro-Québec et le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'organisation territoriale pour la réalisation desdits travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan et la greffière, Madame Catherine Nadeau, ou en son absence, le greffier par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tous les protocoles d'entente à intervenir avec le MTQ, Hydro-Québec et le MAMROT relativement aux travaux de réfection de la rue Shefford.

D'autoriser le directeur général et du développement Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tout autre document relatif aux travaux de réfection de la rue Shefford.

ADOPTÉ

2009-08-347

**COMMANDITE DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE COLLOQUE
ANNUEL DU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la tenue du Colloque annuel du Conseil des Aéroports du Québec se tiendra à Bromont les 29-30 septembre et 1^{er} octobre prochain;

3 AOÛT 2009

ATTENDU QUE ce sont 125 personnes en provenance de toutes les régions du Québec qui sont attendues;

ATTENDU QUE la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est contribue en tant qu'aéroport hôte de l'évènement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont bénéficie des retombées économiques de cet évènement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE commanditer, en tant que Ville hôte, le Colloque annuel du Conseil des Aéroports du Québec pour un montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1500 \$)** servant à offrir le cocktail d'ouverture aux 125 participants.

ADOPTÉ

2009-08-348

ACHAT DE BILLETS POUR UN DÎNER BŒUF ET PORC BRAISÉS AU PROFIT DE LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QUE la tenue d'un événement bœuf et porc braisés ainsi qu'une épluchette de blé d'inde au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier, se tiendra le dimanche 30 août 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer la somme de **CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (180 \$)**, somme représentant l'achat de dix (10) billets pour ledit événement qui aura lieu à l'Église St-Vincent-Ferrier, le 30 août 2009 de 12h00 à 14h00.

ADOPTÉ

3 AOÛT 2009

2009-08-349

PARTICIPATION AU FESTIVAL DE KNOWLTON

ATTENDU QUE le Festival de Knowlton s'associe à la MRC Brome-Missisquoi et à la Ville de Bromont pour offrir à la population un concert pour toute la famille à un prix exceptionnel ;

ATTENDU QUE les résidents de la MRC de Brome-Missisquoi et de la Ville de Bromont pourront se procurer des billets à un prix spécial ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont contribue avec le Festival de Knowlton et la MRC de Brome-Missisquoi à la publicité dudit festival pour un montant n'excédant pas **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350 \$)**.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 15 JUILLET 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 15 juillet 2009.

3 AOÛT 2009

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR LE PAVAGE DE LA RUE GRENON
(SECTEUR ADAMSVILLE)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition pour le pavage de la rue Grenon (secteur Adamsville).

2009-08-350

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE
LABORATOIRE DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'un comité de sélection autorisé par le conseil municipal a procédé à l'analyse des soumissions (rue Shefford lot I) pour une firme spécialisée en analyse de la qualité des matériaux;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé une offre soit Solmatech et GIE;

ATTENDU QU'une recommandation a été déposée par le comité de sélection ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer à la firme GIE, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de l'analyse de la qualité des matériaux et autres travaux reliés au laboratoire (rue Shefford lot I) pour la somme de **QUARANTE-NEUF MILLE HUIT CENT DIX DOLLARS (49 810 \$)**, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement numéro 959-2009.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Claude Nadeau explique et donne des informations sur le projet de la fête de quartier de l'école St-Vincent-Ferrier dans le secteur Adamsville. Il revient aussi avec le problème d'aqueduc de la rue Dion afin de savoir si la liste des priorités pourrait être revue à la hausse pour cette rue.

3 AOÛT 2009

- Madame Henriette Messier rapporte aux membres du Conseil que le service d'internet offert par Xplorenet n'est pas un service de haute vitesse et que la lettre envoyée aux citoyens est de la fausse représentation. Elle mentionne également que malgré les travaux d'entretien faits sur la rue du Mont Aki, le problème n'est toujours pas réglé et qu'il faudrait refaire les fossés.

- Madame Anie Perreault voulait savoir si le règlement de circulation incluait le sens unique de la rue Martin, la diminution de la limite de vitesse du chemin Choinière et les panneaux afin de faire ralentir les voitures.

- Madame Francine Ducharme affirme au Conseil que ce n'est pas possible de travailler avec internet 1 Mbps et qu'il serait intéressant de trouver une solution pour les futurs projets dans Bromont.

- Madame Laury-Ann Cleary questionne les membres du Conseil au sujet de l'avis d'interruption d'eau suite aux travaux de la rue Shefford, ainsi que les accès aux commerces et les emplacements de stationnement pendant les travaux. Elle demande également si elle peut entretenir et faire réparer son enseigne lumineuse puisque c'est un droit acquis. Enfin, elle voudrait savoir qui est-ce qui statue sur la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration à Bromont.

2009-08-351

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE